

Pour publication immédiate

Date: 28 septembre 2009

Contact: Mr. Dirk Kuik

Téléphone: +49.172.4241.843

E-mail: ecapress@europeancircus.info

European Circus Association conteste l'interdiction des animaux dans les cirques

Bruxelles, Belgique – L'European Circus Association (ECA) a annoncé aujourd'hui qu'elle entamait des procédures judiciaires contre l'Autriche et la Ville de Luxembourg pour contester leur interdiction des animaux dans les cirques. Le Président de l'ECA Urs Pilz l'a annoncé au Parlement européen, où l'ECA et ses partenaires ont remis un rapport à l'euro-députée Doris Pack, Présidente de la Commission culture et éducation du Parlement européen, sur les prochaines étapes de la résolution du Parlement européen sur le cirque de 2005, qui notait qu'il était souhaitable que le cirque classique soit mieux reconnu comme faisant partie de la culture européenne, en ce compris la présentation.

"Nous avons attendu près de cinq ans que la Commission européenne prenne ses responsabilités et conteste l'interdiction autrichienne", a déclaré M. Pilz. "Le droit pour les cirques classiques de présenter des animaux bien soignés dans des conditions de bien-être doit être établi une fois pour toutes. Un traitement égal pour toute la communauté du cirque et l'application de la loi signifient également que les interdictions établies par les autorités locales, comme la Ville de Luxembourg, doivent être invalidées."

L'Autriche a instauré une interdiction des animaux non-domestiques dans les cirques en janvier 2005. La Commission européenne a établi que l'interdiction autrichienne contrevenait à l'article 49 du Traité européen et a entamé des procédures judiciaires contre l'Autriche. Mais la Commission a clos le dossier sous la pression des activistes du droit des animaux. En juin 2009, le Médiateur européen a terminé son investigation et a conclu que la Commission avait "abdiqué son rôle de gardienne du Traité". Il a recommandé que la Commission reprenne la procédure ou donner une raison valide de ne pas le faire.

M. Pilz a souligné la popularité jamais démentie de la présence d'animaux dans les cirques en Europe. Des données de l'Irish Arts Council montrent que plus d'Irlandais ont assisté à des représentations de cirques en 2006 qu'à des représentations d'opéra, de danse contemporaine et de ballet pris ensemble. Une étude de marché a montré que 6,4 millions d'Allemands se sont rendus au cirque en 2006 ou en 2007. Un échantillon choisis au hasard a démontré que 86% des personnes interrogées pensent que les animaux sont une part essentielle du cirque.

L'ECA réaffirme son engagement fort en faveur du bien-être des animaux. L'association a également annoncé un nouveau programme d'Engagement, selon lequel les membres de l'ECA rendront public leurs avancées, et a fait part de son intention de mettre en avant chaque année un cirque pour son excellence et son innovation dans le soin apporté aux animaux.

#

Pour télécharger des traductions de ce communiqué de presse, des vidéos et des photos, rendez-vous sur :

www.ecapress.info

Siège de l'ECA : De Laguna 24, 3823 TS Amersfoort, NL
Tél +31.33.455.3569 Email: a.oudenes@europeancircus.info
www.europeancircus.info